

Véronique LOUWAGIE
Député de l'Orne

Hôtel de Matignon
Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

L'Aigle, le 14 février 2018

Objet : Limitation de vitesse à 80 km/h

Monsieur le Premier ministre,

Permettez-moi d'attirer votre attention toute particulière sur le projet de limitation de la vitesse à 80 km/h au lieu de 90 km/h sur les routes secondaires à double sens.

Je tiens à vous faire part de l'inquiétude et de l'incompréhension d'une grande majorité de Français relatives à l'annonce de cette mesure. Si, en effet, il est incontestable que la diminution du nombre d'accidents sur les routes est l'affaire de tous, cette décision prise par le Gouvernement, sans prendre en considération l'avis des Français est déplorée par deux Français sur trois. De surcroît, le rapport établi en décembre 2017 par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), ne mentionne aucune donnée sur l'accidentalité.

Aussi, je souhaite, en premier lieu, dénoncer le manque de transparence dû à la courte étude réalisée par le Cerema et au manque d'informations relatives à l'accidentalité. Comment le gouvernement peut annoncer une mesure de réduction de la vitesse aux motifs de l'impact éventuel sur le nombre des accidents, alors même que le rapport réalisé suite à l'expérimentation ne fait référence, en aucun cas, à l'état des lieux et aux impacts sur l'accidentalité ?

En effet, pourquoi vouloir cacher aux Français les résultats d'une expérimentation sous tous ses aspects, et notamment sur la situation de l'accidentalité ? Au regard de cette opacité, les Français, à juste titre, doutent des conséquences positives sur le nombre d'accidents de la route annoncées par le Gouvernement dès la mise en application de cette mesure.

Cette absence d'indications relatives à l'accidentalité génère une suspicion sur un sujet quotidien des Français et est par ailleurs contraire au principe de transparence relayé régulièrement par le Gouvernement.

Les Français ont le droit de savoir. Au travers de cette lettre, je relaie ce souhait, ce besoin, ce droit qu'ont les Français de connaître les résultats de toute étude d'impact, sous tous ses angles, et notamment, concernant ce sujet et les conséquences éventuelles de la limitation expérimentale de vitesse entre juillet 2015 et juillet 2017. Aussi, je vous remercie de porter à la connaissance des Français ces données qui sont demeurées confidentielles.

Ensuite, une fois ces résultats connus, de toute façon, une mesure de cette nature, si elle peut être justifiée sur certains axes, ne l'est pas nécessairement sur d'autres. Une décision « parisienne » n'est pas appropriée sur tous les axes et mérite de la clairvoyance, car réduire à 80 km/h sur des voies non sinueuses, droites offrant une bonne visibilité, non accidentogènes n'est pas pertinent. Alors, pourquoi ne pas laisser de la latitude, de l'appréciation des situations au cas par cas, du bon sens et finalement du discernement aux territoires par la voix des Préfectures ou des Conseils départementaux ? De ce fait, Monsieur le Premier ministre, pourquoi ne pas faire confiance aux acteurs des territoires ? Pourquoi ne pas laisser celles et ceux qui connaissent nos routes, leurs fréquentations, leurs points faibles et points forts, juger et apprécier des dispositions à mettre en place ?

Le mieux aurait été de renoncer à cette mesure, mais si tel n'est pas le cas, j'espère, Monsieur le Premier ministre, que d'une part, vous aurez à cœur de prendre en compte l'attente des Français en leur communiquant les données qu'ils sont en droit de connaître et que, d'autre part, vous jugerez bon de laisser la liberté d'administrer et organiser les territoires par les acteurs locaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Véronique LOUWAGIE

Annexe au courrier du 14 Février 2018 adressé à Monsieur le Premier Ministre, Edouard Philippe, concernant la limitation de vitesse à 80km/h sur le réseau secondaire : liste des députés cosignataires.

Mesdames, Messieurs les députés,

Damien ABAD (Député de l'Ain), Emmanuelle ANTHOINE (Députée de la Drôme), Julien AUBERT (Député du Vaucluse), Thibault BAZIN (Député de Meurthe-et-Moselle), Valérie BAZIN-MALGRAS (Députée de l'Aube), Valérie BEAUVAIS (Députée de la Marne), Emilie BONNIVARD (Députée de Savoie), Ian BOUCARD (Député du Territoire de Belfort), Jean-Claude BOUCHET (Député du Vaucluse), Valérie BOYER (Députée des Bouches-du-Rhône), Fabrice BRUN (Député de l'Ardèche), Gilles CARREZ (Député du Val-de-Marne), Jacques CATTIN (Député du Haut-Rhin), Dino CINIERI (Député de la Loire), Pierre CORDIER (Député des Ardennes), François CORNUT-GENTILLE (Député de la Haute-Marne), Charles DE LA VERPILLIERE (Député de l'Ain), Rémi DELATTE (Député de la Côte-d'Or), Bernard DEFLESSELLES (Député des Bouches-du-Rhône), Fabien DI FILIPPO (Député de Moselle) Eric DIARD (Député des Bouches-du-Rhône), Julien DIVE (Député de l'Aisne), Virginie DUBY-MULLER (Députée de Haute-Savoie), Pierre-Henri DUMONT (Député du Pas-de-Calais), Daniel FASQUELLE (Député du Pas-de-Calais), Nicolas FORISSIER (Député de l'Indre), Laurent FURST (Député du Bas-Rhin), Annie GENEVARD (Députée du Doubs), Claude GOASGUEN (Député de Paris), Philippe GOSSELIN (Député de la Manche), Jean-Carles GRELIER (Député de la Sarthe), Patrick HETZEL (Député du Bas-Rhin), Sébastien HUYGHE (Député du Nord), Valérie LACROUTE (Députée de Seine-et-Marne), Marc LE FUR (Député des Côtes-d'Armor), Sébastien LECLERC (Député du Calvados), Geneviève LEVY (Députée du Var), Gilles LURTON (Député d'Ille-et-Vilaine), Emmanuel MAQUET (Député de la Somme), Olivier MARLEIX (Député d'Eure-et-Loir), Jean-Louis MASSON (Député du Var), Frédérique MEUNIER (Député de Corrèze), Maxime MINOT (Député de l'Oise), Jérôme NURY (Député de l'Orne), Eric PAUGET (Député des Alpes-Maritimes), Guillaume PELTIER (Député du Loir-et-Cher), Bernard PERRUT (Député du Rhône), Bérengère POLETTI (Député des Ardennes), Aurélien PRADIE (Député du Lot), Didier QUENTIN (Député de Charente-Maritime), Alain RAMADIER (Député de Seine-Saint-Denis), Nadia RAMASSAMY (Députée de La Réunion), Robin REDA (Député de l'Essonne), Frédéric REISS (Député du Bas-Rhin), Jean-Luc REITZER (Député du Haut-Rhin), Vincent ROLLAND (Député de Savoie), Raphaël SCHELLENBERGER (Député du Haut-Rhin), Jean-Marie SERMIER (Député du Jura), Eric STRAUMANN (Député du Haut-Rhin), Jean-Charles TAUGOURDEAU (Député d'Eure-et-Loir), Guy TEISSIER (Député des Bouches-du-Rhône), Laurence TRASTOUR-ISNART (Députée des Alpes-Maritimes), Isabelle VALENTIN (Députée de Haute-Loire), Pierre VATIN (Député de l'Oise), Patrice VERCHERE (Député du Rhône), Arnaud VIALA (Député de l'Aveyron), Michel VIALAY (Député des Yvelines), Jean-Pierre VIGIER (Député de Haute-Loire),

cosignent.